

## Règlement Offre commerciale Autofestival 2023

### Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise une offre commerciale limitée dans le temps dénommé ci-après « offre commerciale ».

### Article 2 : Durée

L'offre commerciale est organisée du 23 janvier 2023 au 31 mars 2023 inclus.

### Article 3 : Participation à l'offre commerciale

L'offre commerciale est ouverte à toute personne physique disposant de sa pleine capacité juridique, souscrivant à 1/un financement d'une voiture électrique en prêt personnel ET 2/ à l'acquisition d'une borne de recharge de notre partenaire Diego.

Les participants seront identifiés par BGL BNP Paribas.

Les 50 premiers clients souscrivant aux deux contrats seront éligibles à l'incentive. Une seule participation par personne physique sera prise en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'offre commerciale proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal l'éligibilité à l'offre commerciale.

Le simple fait de participer à l'offre commerciale implique l'acceptation du présent règlement qui a valeur de contrat. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre l'offre commerciale reprise à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

### Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation de l'offre commerciale par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

### Article 6 : Principe de l'offre commerciale

L'offre commerciale est proposée de façon ponctuelle et temporaire du 23 janvier 2023 au 31 mars 2023 inclus. Les premiers cinquante clients souscrivant seront identifiés et éligibles à recevoir la ristourne reprise sous l'article 7.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des clients sans leur accord écrit et préalable.

### Article 7 : Ristourne

L'offre commerciale prévoit d'attribuer 150€ à la souscription des 2 contrats suivants :

1/ financement d'une voiture électrique en prêt personnel ET 2/ acquisition d'une borne de recharge

- 100€ de cashback sur leur compte BGL par la banque
- 50€ de crédit sur leur carte de recharge Diego par notre partenaire Diego Luxembourg S.A.

### Article 8 : Attribution de la ristourne

La ristourne sera attribuée aux cinquante premiers clients identifiés selon Article 3.

### **Article 9 : Distribution de la ristourne**

Les clients identifiés reçoivent une communication BGL BNP Paribas par email décrivant les détails :

1/ le cashback de 100€ sur leur compte courant BGL BNP Paribas au cours des mois d'avril/mai 2023

2/ 50€ de crédit offert par Diego Luxembourg sur le badge diego.mobility qui donne accès à un maximum de bornes de recharge publiques au Luxembourg et Europe

La ristourne ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé.

### **Article 10 : Communications**

Toute communication relative à la présente offre commerciale doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.

Service Communication

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

### **Article 11 : Données à caractère personnel**

Lors de la participation à l'offre commerciale, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse e-mail, adresse de domiciliation) seront utilisées par BGL BNP Paribas.

Ces données personnelles sont traitées par BGL BNP Paribas en sa qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement à des fins de gestion de l'offre commerciale.

Les clients éligibles à l'incentive seront demandés par accord écrit de partager leurs données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail, adresse de domiciliation) avec Diego Luxembourg S.A.

Les données personnelles communiquées ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit de limitation d'un ou plusieurs traitements et d'un droit à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données par mail à l'adresse [dpo@bgl.lu](mailto:dpo@bgl.lu) ou par courrier postal envoyé à BGL BNP Paribas - Délégué à la protection des données - 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

En complément des droits mentionnés ci-dessus, les participants peuvent déposer une plainte auprès de la Commission Nationale pour la protection des données ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)).

### **Article 12 : Compétence judiciaire et droit applicable**

Les relations entre BGL BNP Paribas, diego et les participants à l'offre commerciale sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative à l'offre commerciale proposée, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.